



**Rapport d'Orientation Budgétaire 2025**  
Conseil municipal du 5 Février 2025

# **1. TABLE DES MATIERES**

<b>1.</b>	<b>LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</b> .....	<b>3</b>
a.	<i>Définition</i> .....	3
b.	<i>Calendrier et communication</i> .....	3
<b>2.</b>	<b>LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025</b> .....	<b>4</b>
a.	<i>Les perspectives de l'économie internationale et nationale</i> .....	4
•	Avant -propos .....	4
•	le contexte international .....	4
•	Le contexte national .....	8
b.	<i>Le contexte financier de la région et du département</i> .....	11
c.	<i>Les éléments financiers de la COMPA</i> .....	12
<b>3.</b>	<b>LE BUDGET D'LOUDON : LA SITUATION AU 31/12/2024</b> .....	<b>14</b>
a.	<i>Rappel des objectifs 2024</i> .....	14
b.	<i>Résultat global</i> .....	15
c.	<i>Analyse pluriannuelle rétrospective</i> .....	19
d.	<i>Analyse en comparaison des communes de même strate de population</i> .....	20
e.	<i>Section de Fonctionnement</i> .....	21
•	Analyse chapitre 011 (Charges à caractère général) .....	21
•	Analyse chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) .....	21
•	Analyse chapitre 65 (Autres charges de gestion courantes) .....	22
f.	<i>Section d'investissement : analyse</i> .....	23
g.	<i>Budget immobilier</i> .....	24
•	Section de fonctionnement.....	24
•	Section d'investissement.....	25
<b>4.</b>	<b>LES ELEMENTS DE PREPARATION DU BP 2025</b> .....	<b>26</b>
a.	<i>Lettre de cadrage</i> .....	26
b.	<i>Analyse de la dette</i> .....	27
c.	<i>Fiscalité – prospective</i> .....	28
d.	<i>Evolution des dépenses</i> .....	29
e.	<i>Plan Pluriannuel de fonctionnement</i> .....	29
f.	<i>Plan pluriannuel d'investissement</i> .....	30
g.	<i>Autorisation de programme</i> .....	32
h.	<i>Budget immobilier</i> .....	32

# **1. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

## *a. Définition*

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape importante du cycle budgétaire annuel des collectivités publiques. Il permet de discuter des orientations budgétaires et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur ce présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et gestion de la dette.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.

Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et ayant adopté le référentiel M57, l'article L.5217- 10-4 du CGCT précise que la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget pour les Communes.

La tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget des collectivités territoriales est rendue obligatoire depuis la loi du 6 février 1992.

Le DOB doit répondre à deux objectifs :

- Analyser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de fonctionnement ;
- Analyser l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport doit comporter (articles L. 2312-1, D. 2312-3 et L.5211-36 du CGCT) :

- les orientations budgétaires dont les hypothèses de prévisions sont étayées en matière fiscale, de tarification, de subventions et sur les relations financières avec le groupement de rattachement
- les engagements pluriannuels envisagés, basés sur les prévisions de dépenses et de recettes et les orientations en matière d'autorisation de programme
- les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette et le profil visé de l'encours pour la fin de l'exercice.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice budgétaire.

Les informations dans le présent document ont un caractère informatif.

## *b. Calendrier et communication*

Le DOB a été préparé entre autres par la Commission Finances en date du 21 janvier 2025.

Le budget primitif sera voté au cours d'une séance de Conseil municipal ultérieure et distincte.

La jurisprudence administrative rappelle que le DOB est une délibération à formalité substantielle : aucune délibération adoptant le budget primitif de la collectivité ne peut être tenue en amont de celui-ci sous peine d'être entachée de nullité.

Le vote du budget communal et des budgets annexes (Comptes financiers Uniques et budgets primitifs) est programmé lors de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2025.

Le présent ROB est transmis par la Commune au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le rapport est mis à la disposition du public dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen.

## 2. LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

### a. *Les perspectives de l'économie internationale et nationale*

Les informations financières rassemblées dans ce chapitre sont principalement issues d'un rapport d'analyse fourni par notre partenaire SFP.

- Avant -propos

L'exercice de prospective financière s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF), avec l'absence à ce jour de loi de finances 2025. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la loi de finances 2024 a été reconduite par la loi spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001. Cependant, le texte initial de la loi de finances 2025 impactait fortement les ressources des collectivités territoriales. Loin des 5 milliards annoncés par le Gouvernement, l'effort qui était demandé aux collectivités s'élevait, en réalité, à au moins 8,5 à 10 milliards d'euros selon les calculs effectués par les associations d'élus.

L'ancien Premier ministre, Michel Barnier, a lui-même reconnu « qu'il n'est pas normal ni juste de montrer les communes et les collectivités territoriales comme si elles étaient responsables du déficit. En effet, en application de la « règle d'or », les collectivités n'ont pas la possibilité, à la différence de l'Etat, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette et pour financer leur fonctionnement.

Et pourtant, les prévisions budgétaires françaises ont évoqué : réduction drastique du fonds vert, remise en cause des règles du fonds compensation de la TVA, prélèvement pouvant atteindre 2 % des recettes de fonctionnement, hausse des cotisations CNRACL...

Les perspectives confirmées par le nouveau ministre qui attendent les collectivités sont dangereuses pour le pays à bien des égards :

- dangereuses pour notre économie car les collectivités portent, à elles seules, près de 70 % de l'investissement public du pays. Les conséquences seraient dramatiques, en particulier pour les entreprises des secteurs très liés à la commande publique, à l'image des travaux publics, faisant craindre un effet récessif important au moment où, déjà, beaucoup d'entreprises chancellent.
- dangereuses pour nos services publics de proximité : l'effort demandé est tellement insoutenable qu'il aboutirait fatalement à un affaiblissement des services publics du quotidien essentiels pour les habitants, et donc à un accroissement des inégalités et des fractures sociales et territoriales,
- dangereuses pour l'environnement, alors que l'accélération des investissements est nécessaire pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, et pour s'adapter au réchauffement climatique.

- le contexte international

Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine, et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7 % estimé en 2024 pour la zone euro).

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4% en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1% chez les jeunes de moins de 25 ans (source Eurostat octobre 2024).

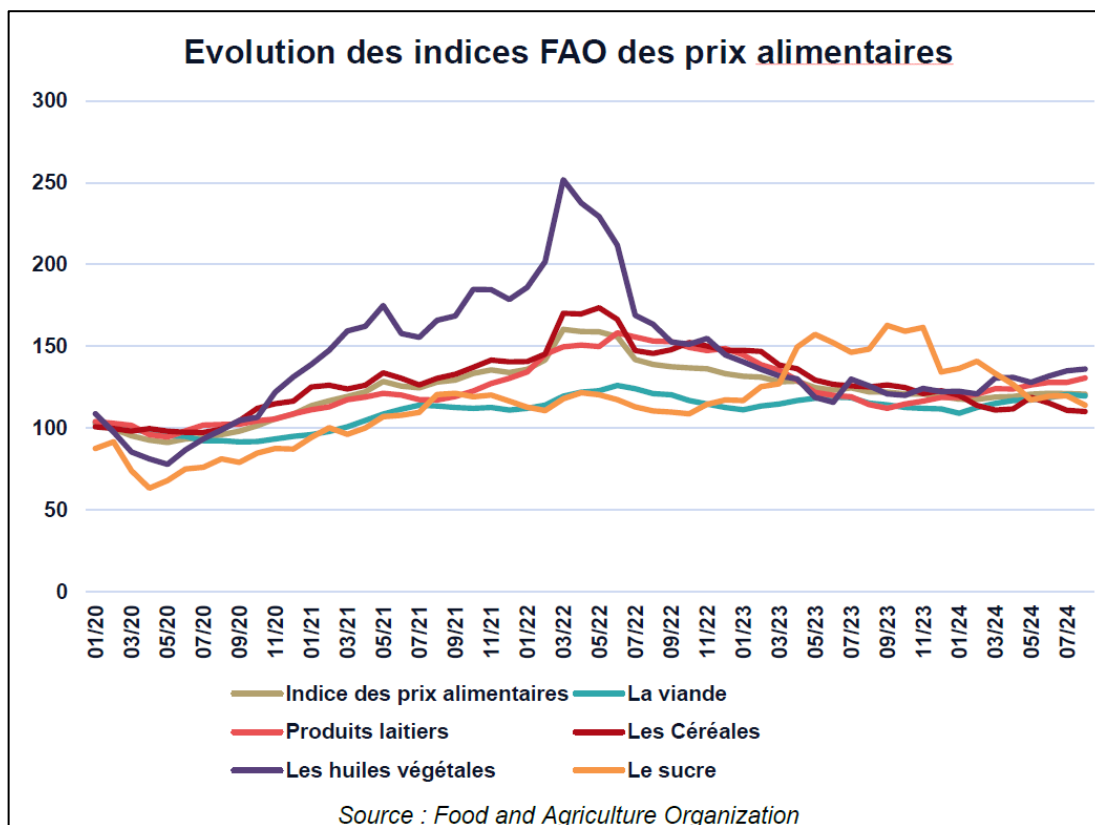
Ces perspectives n'intègrent pas encore les effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des Etats-Unis nouvellement élu, et sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable.

- La stabilisation du prix des denrées alimentaires

Les prix des denrées alimentaires ont fortement augmenté en 2022 en raison de la hausse des coûts de l'énergie et de la baisse des échanges commerciaux, causée par la guerre en Ukraine. Des sécheresses plus importantes que prévues et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement

liées au Covid ont également eu des conséquences néfastes. Cette flambée des prix a conduit un nombre record de 333 millions de personnes à une insécurité alimentaire aiguë en 2023, selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

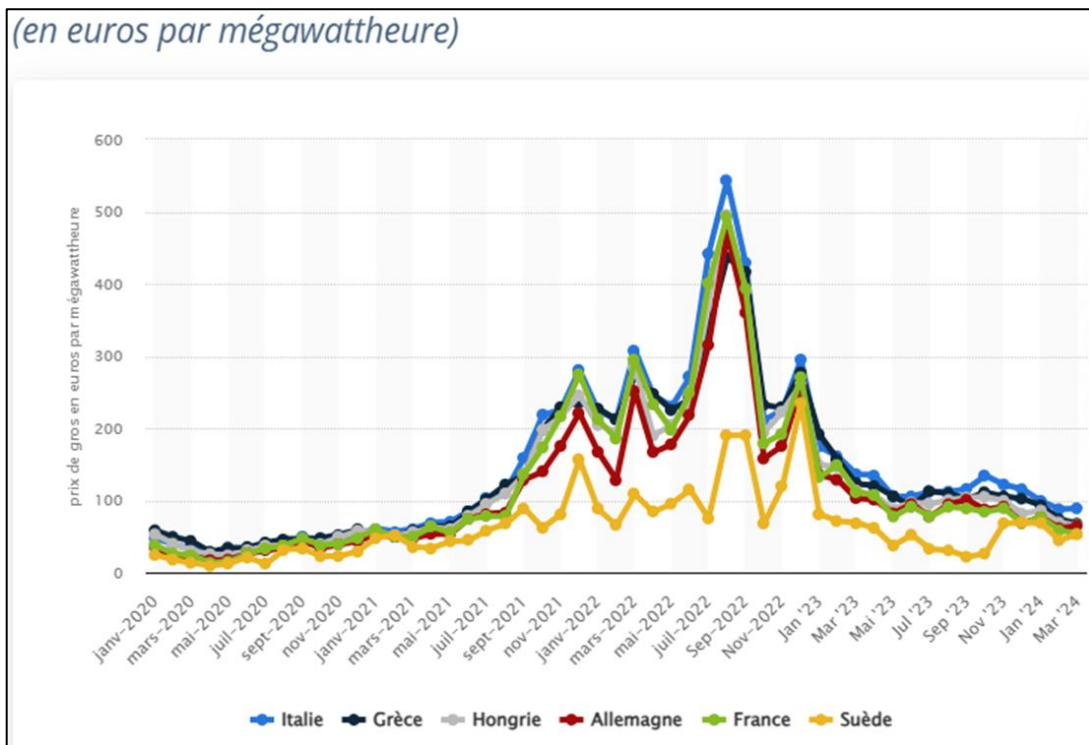
Cependant, l'inflation alimentaire dans les pays riches est tombée à son plus bas niveau depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, avec un ralentissement de la croissance des prix qui a atténué la pression sur des millions de ménages touchés par la hausse des prix des produits alimentaires depuis deux ans.



- Après le choc de la guerre d'Ukraine, un retour à la baisse des prix de l'énergie

Depuis le pic atteint en 2022, nous pouvons constater une baisse des prix de l'électricité en Europe due à une hausse de l'offre et à une baisse de la demande. Les prix de gros de l'électricité se sont en effet stabilisés en Europe à des niveaux moyens compris entre 40 et 70 €/MWh en 2024, loin des prix élevés et volatils de 2023 et surtout de 2022.

Cette baisse des prix de l'électricité en Europe est soutenue par les fondamentaux du marché : la diminution des prix du gaz, une demande modérée et une augmentation de la production à partir de sources renouvelables et hydroélectriques.



- Les conséquences des taux élevés en 2024 à travers le monde : un marché immobilier en crise et des prix en baisse

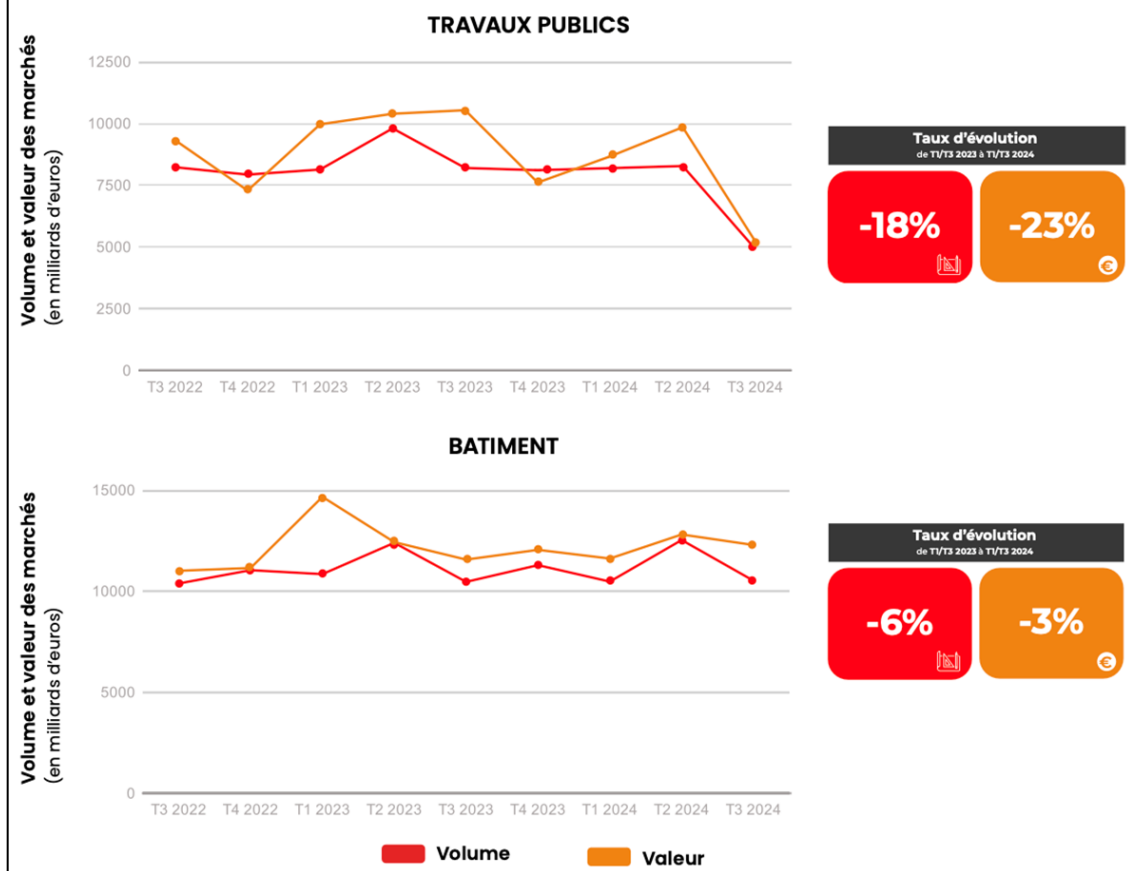
Depuis 2023, le marché immobilier traverse une crise importante. En l'espace d'un an, les transactions ont chuté de 20 %, et les indicateurs prévoient une tendance baissière pour 2024. Il est peu probable que les prix repartent à la hausse prochainement, même si les taux des crédits immobiliers commencent à baisser.

La stabilisation des prix devrait être plus marquée à partir du second semestre 2024, lorsque les taux seront plus bas. Les crédits immobiliers deviendront alors plus abordables et les vendeurs seront moins enclins à baisser leurs prix.

Les banques européennes s'apprêtent à enregistrer une croissance nulle des prêts hypothécaires cette année, une première en dix ans, en raison des taux d'intérêt élevés. Toutefois, une reprise est attendue à partir de 2025. En effet, les emprunteurs ont été dissuadés de contracter de nouveaux prêts hypothécaires dans la zone euro au cours des deux dernières années, la Banque centrale européenne ayant augmenté ses taux d'intérêt à des niveaux records après une longue période de taux négatifs.

Les prêts hypothécaires représentent près de la moitié du total des prêts dans la zone euro, bien que d'autres formes de crédit aient également été touchées ces dernières années.

## Une baisse confirmée par les chiffres des marchés publics de travaux sur l'année 2024



- o Les conséquences attendues des baisses de taux à venir

### Les politiques monétaires

En 2024, les politiques monétaires restent largement influencées par un contexte inflationniste persistant et un risque de récession économique. Face à cette situation, les banques centrales s'efforcent d'adapter leurs approches. La plupart d'entre elles ont commencé à baisser leurs taux directeurs. Toutefois, elles restent vigilantes et sont prêtes à adapter leurs approches en fonction des évolutions des conditions économiques mondiales.

Ainsi aux Etats-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a annoncé en novembre 2024 une nouvelle réduction de 25 points de base de son taux directeur, faisant suite à la baisse de 50 points de base en septembre.

Dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de réduire ses taux directeurs à trois reprises, d'abord en juin, puis en septembre et en octobre 2024. Le taux de facilité de dépôt retombe à 3,25 % après être monté à 4,0 %, le taux de refinancement est désormais à 3,40 % et le taux de facilité de prêt marginal est abaissé à 3,65 %. Bien que d'autres baisses de taux soient anticipées par les économistes, la BCE a choisi de ne pas les mettre à l'ordre du jour, préférant examiner les futures données macroéconomiques avant de prendre de nouvelles décisions.

### Impact sur la croissance

Les baisses de taux d'intérêt prévues aux États-Unis et en Europe devraient avoir plusieurs effets positifs sur la croissance économique dans ces régions.

Une baisse des taux d'intérêt rend le crédit moins coûteux, ce qui incite les ménages à consommer davantage, stimulant ainsi la croissance économique. De plus, les baisses de taux pourraient relancer le marché de l'immobilier en facilitant l'accès à l'emprunt.

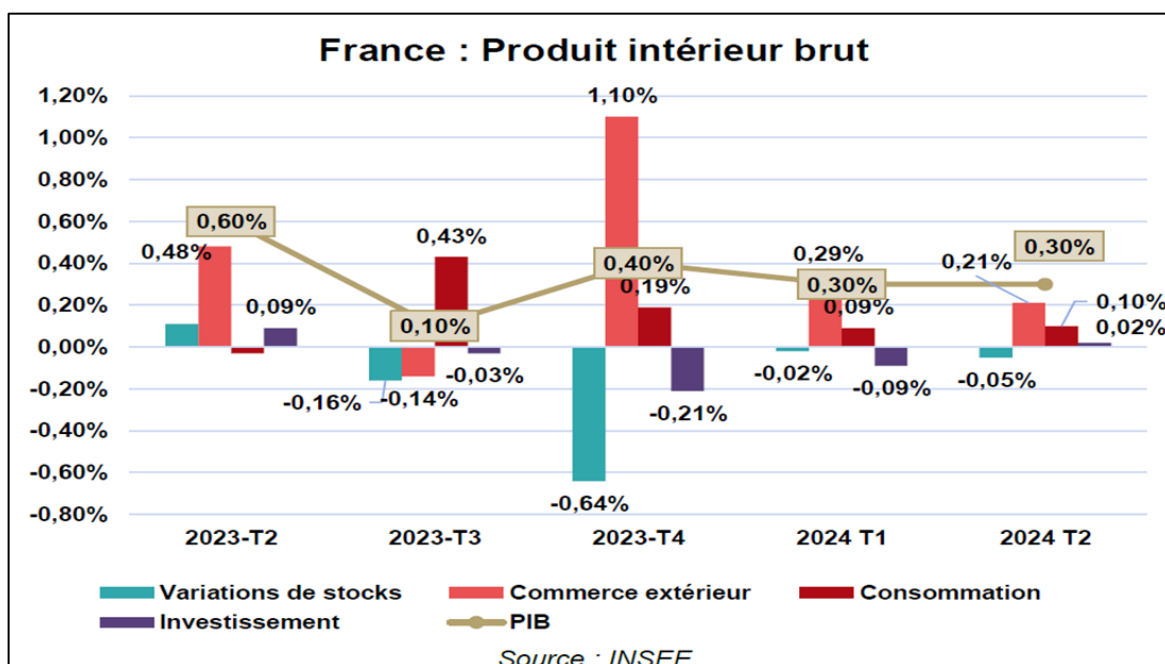
Ces baisses de taux permettront également aux entreprises de bénéficier de coûts de financement plus bas, les encourageant à se développer, à investir et à embaucher.

Enfin, on pourrait observer une amélioration du marché du travail : avec des taux plus bas, la demande pour les biens et services augmente, ce qui peut conduire à une augmentation de l'emploi et à une réduction du chômage.

En résumé, les baisses des taux d'intérêt pourraient avoir un effet stimulant sur la croissance économique tant aux États-Unis qu'en Europe, en favorisant la consommation, l'investissement et le marché de l'emploi.

- Le contexte national
  - La croissance et l'inflation

L'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre, portée par la demande intérieure et un rebond de la production, donnant ainsi au gouvernement l'espoir d'une croissance supérieure à sa prévision de 1 % pour 2024. Selon une première estimation publiée le 3 septembre par l'Insee, le produit intérieur brut (PIB) de la France a progressé de 0,3 % sur la période avril-juin, dépassant les attentes des économistes interrogés par Reuters, qui tablaient sur une hausse de 0,2 %.

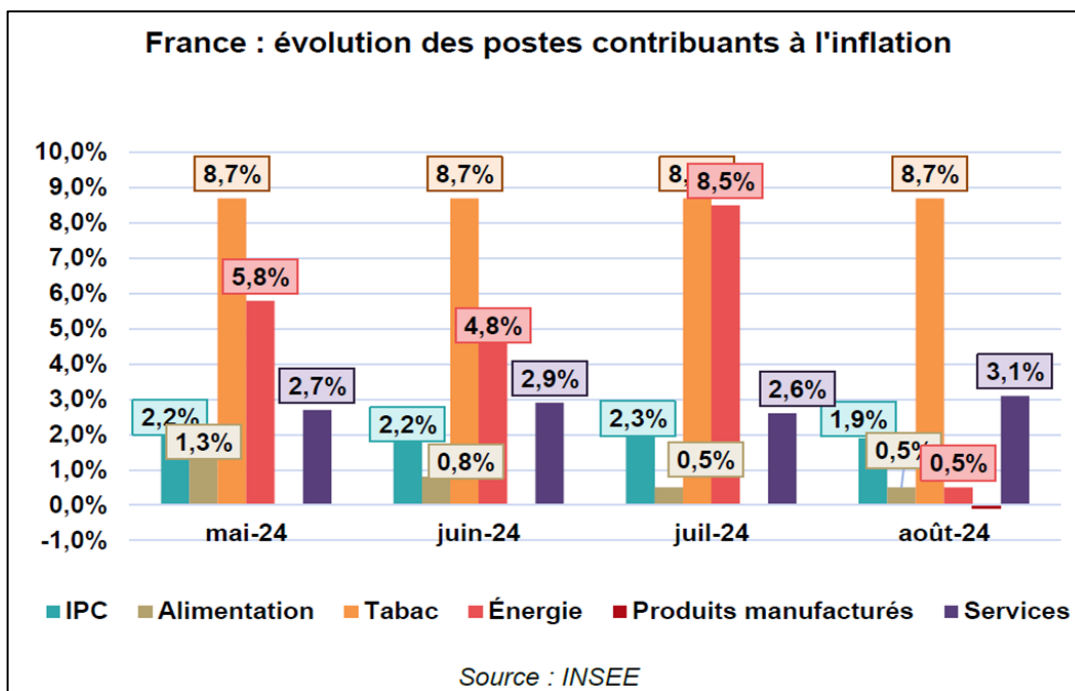


La croissance économique française a également été revue à la hausse par l'Insee pour le premier trimestre (+0,1 point à 0,3 %) et le quatrième trimestre 2023 (+0,1 point à 0,4 %).

Du côté des entreprises, le climat des affaires a plongé en juillet à un niveau inédit depuis 2021, après l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale. La production industrielle a chuté de 3 % sur un an en août, d'après l'Insee. Passée l'euphorie des Jeux Olympiques, l'économie française a marqué le pas au dernier trimestre : l'Insee prévoyait un repli de la croissance du PIB à -0,1 % au dernier trimestre.



L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis trois ans : l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee est tombé à 1,9 % en août, selon les premières estimations publiées vendredi 30 août. En juillet, il s'établissait à 2,3 %.

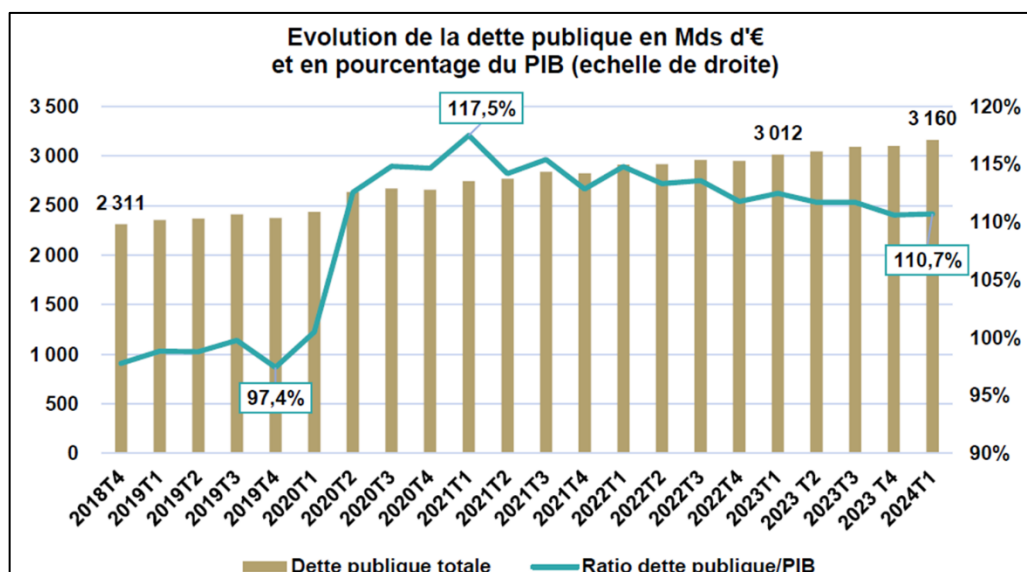


o La situation des finances publiques

Au plan national, cette année 2024 est marquée par un dérapage du déficit public, qui pourrait atteindre 6% du PIB selon les dernières estimations (octobre 2024).

Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler les données officielles publiées par l'INSEE, qui démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales (APUL) dans ce déficit. La dette publique totale représente 109,9 % du PIB (3101,4 Md€ fin 2023), **la dette locale n'en représente que 9 % (250 Md€), alors même que les collectivités assurent environ 70 % des investissements publics civils.**

L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la loi de finances 2025 contraint les pouvoirs publics à dessiner des orientations budgétaires particulièrement serrées, sans pour autant renoncer aux projets engagés.



- o La loi spéciale

Après les députés le lundi 16 décembre, les sénateurs ont eux aussi adopté, mercredi 18 décembre, le projet de loi spéciale de finances. Adopté dans les mêmes termes, le texte a été promulgué au Journal Officiel le 31 décembre 2024. Les parlementaires ont très peu amendé la version initiale du gouvernement démissionnaire, mais ont ajouté un article pour mentionner explicitement le prélèvement sur recettes au profit des collectivités territoriales (PSR-CT), notamment le versement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur les bases de la loi de finances 2024.

**Le montant de DGF reçu pour la commune d'Oudon est de 850 000 € en 2024.**

Les nouveaux crédits de dotations d'investissement comme la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou ceux du fonds vert ne sont pas reconduits et il convient d'attendre la loi de finances 2025. Les collectivités recevront le versement des subventions déjà attribuées mais ne pourront en avoir de nouvelles avant l'adoption d'un PLF.

Le texte ci-dessous est un article issu du magazine « Intercommunalités de France », paru le 13 décembre 2024. Il est intitulé « le brouillard s'épaissit » et invite les collectivités à la plus grande prudence en matière de construction budgétaire.

**Les collectivités sont invitées à la plus grande prudence dans l'élaboration de leurs budgets 2025.**

*Cette loi spéciale restera une loi provisoire. Elle ne s'appliquera que dans l'attente de l'adoption de la loi de finances pour 2025 dont le calendrier et le contenu du PLF restent inconnus à ce stade.*

*Concernant le calendrier, le nouveau gouvernement aura le choix. Il pourra repartir des travaux parlementaires engagés entre la présentation du PLF en octobre et la censure du gouvernement en décembre, réduisant ainsi le temps d'attente pour la nouvelle loi de finances. Mais il pourra également déposer un nouveau projet de loi, relançant ainsi les 70 jours du processus de discussions parlementaires prévus pour les lois de finances. Dans ce cas, la promulgation de la loi de finances n'interviendrait pas avant la mi-février, au mieux.*

*Et quel sera le contenu de cette nouvelle loi de finances ? Si une reprise à l'identique de PLF initial semble politiquement peu probable, il serait également surprenant que toutes les mesures de contraintes sur les budgets locaux disparaissent.*

*En effet, si Bercy a fait savoir « qu'il n'y a pas dans la loi spéciale de trajectoire de finances publiques », la question du déficit des comptes public restera très prégnante. Pour les collectivités locales, la position de compromis envisagée par Sénat avant la censure pourrait-elle servir de base ? L'hypothèse d'une année blanche pourrait aussi être émise pour 2025. Néanmoins, **la participation des collectivités au redressement des comptes publics reviendra quoiqu'il en soit dans le débat.** Et l'approche des élections municipales et intercommunales fixées en mars 2026 complexifie d'autant la donne.*

*D'autre part, des questions de calendrier risquent également de se poser rapidement. La DGF pourra-t-elle ainsi être notifiée aux collectivités locales avant le 31 mars ? Traditionnellement, après le vote de la loi de finances, le CFL se réunit début février, puis la DGCL procède aux calculs et aux notifications vers la fin mars. Le report de la loi de finances 2025 ne risque-t-il pas de mettre à mal ce calendrier ?*

*Dans ce contexte, les collectivités sont donc invitées à la plus grande prudence dans l'élaboration de leurs budgets 2025. Dans l'attente que le brouillard se lève enfin.*

**Face à cette incertitude générale, les hypothèses d'évolution retenues dans le DOB de la commune d'Oudon n'intègrent pas les variations prévues par le projet de Loi de finances du Gouvernement Barnier.**

**Si les éléments définitifs de la future Loi de Finances ne peuvent pas être intégrés dans la préparation du BP 2025, une décision modificative importante pourrait être proposée lorsque la Loi de Finances 2025 sera votée et ses conséquences analysées.**

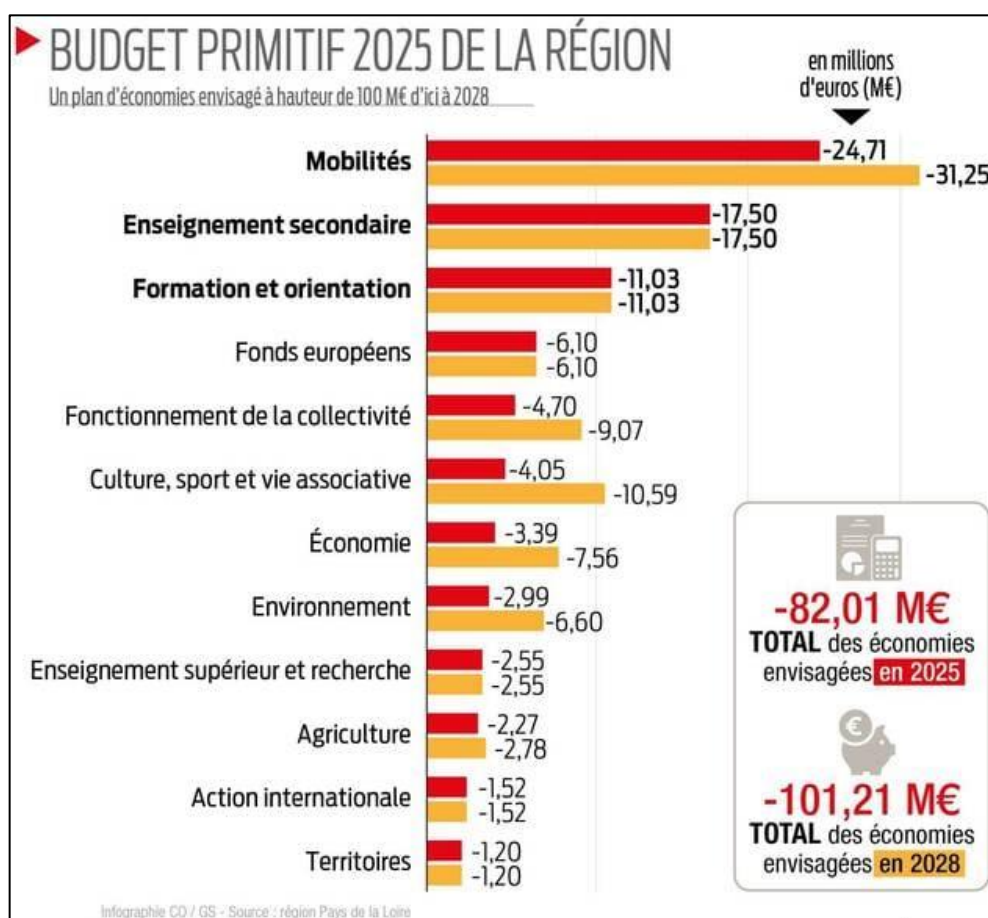
## b. Le contexte financier de la Région et du Département

### Ce qu'il faut retenir pour la Région

Le budget primitif 2025 s'élève à 1,99 milliard d'euros. Il repasse donc, de justesse, sous la barre des 2 milliards franchie ces trois dernières années.

Les dépenses de fonctionnement frôlent 1,2 milliard d'euros. Hors remboursement de la dette et fonds européens, les dépenses d'investissement s'élèvent à 517 millions.

Le Budget Primitif 2025 de la Région a été construit sur la base d'une prévision de recettes de TVA en baisse de 40 millions et d'un effort de 40 millions réclamé par l'État pour redresser ses finances. Même si, en raison du contexte politique, l'État n'a pas encore voté son budget, la Région a provisionné cette somme dans ses comptes. Et elle prévoit 20 millions de baisse de recettes supplémentaires d'ici la fin du mandat, en 2028. Soit 100 millions au total.



Cette politique d'économie de la Région entraîne en conséquence une baisse majeure et brutale des subventions régionales aux collectivités (en investissement ou en fonctionnement) et aux associations.

### Ce qu'il faut retenir pour le Département

En février 2025, les élus et élus du Département voteront le budget 2025 avec une contrainte imposée par la situation : la restriction des dépenses.

Le Département ne peut plus lever d'impôt et les recettes que l'État lui accorde ne suffisent pas à faire face à la hausse des dépenses de solidarité, liées notamment au vieillissement de la population, tandis que les projets d'habitat inclusif sont réduits.

Pour 2025, le Département doit trouver 150 millions d'euros pour équilibrer son budget face à une baisse des recettes, notamment due à la chute des droits de mutation.

En conséquence, les subventions départementales aux collectivités (en investissement et en fonctionnement) et aux associations vont diminuer. Les associations concernées demandent des subventions complémentaires aux communes ou la COMPA.

*c. Les éléments financiers de la COMPA (source ROB/DOB de la COMPA)*

Lors de son DOB, le conseil Communautaire de la COMPA, suite aux travaux de la Commission Finances et Moyens Techniques a fait le choix d'intégrer les variations prévues par le projet de loi de finances du gouvernement Barnier.

En termes de structuration des recettes réelles de fonctionnement (CA2022), 60% des recettes réelles de fonctionnement de la COMPA sont figées ou non maîtrisables, ces contraintes s'étant amplifiées à la suite des dernières réformes fiscales (allègement des impôts de production, disparition TH).

Trois flux financiers composent les relations financières entre la Communauté de Communes et les 20 communes :

- l'attribution de compensation (8 millions d'€), attribution obligatoire (historique taxe professionnelle de 1999)
- la dotation de solidarité communautaire (4,6 millions d'€), attribution de fonctionnement facultative
- les fonds de concours (attributions de 7,5 millions d'€ en 2024) – attribution d'investissement facultative

**Concernant l'Attribution de Compensation (AC)**

Depuis sa mise en place en 2000, onze transferts effectifs et relatifs à des modifications de compétences et de révision libre impactant la compensation ont eu lieu :

Objet modification AC	Date	Impact sur montant AC
la compétence transports scolaires	2007	- 77 K€
l'office de tourisme	au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	- 54 K€
la lecture publique (1 <sup>ère</sup> partie)	au 1 <sup>er</sup> juin 2014	- 73 K€
l'intégration de la commune déléguée d'Ingrandes (Ingrandes-Le Fresne sur Loire)	au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	- 349,2 K€
la lecture publique (2 <sup>ème</sup> partie)	au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	- 614 K€
les équipements aquatiques	au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	- 389 K€
les zones d'activités	au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	- 172 K€
SIVU Marais et Vallées du Pays d'Ancenis entre Loire et Galerne pour la compétence gestion des milieux aquatiques	au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	- 41 K€
l'intégration de la commune déléguée de Freigné (Vallons-de-l'Erdre)	au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	- 200 K€
suppression de la part prioritaire de la DSC à des fins d'intégration en AC	au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	+ 999 K€
Réévaluation des charges bibliothèques pour COUFFE	au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	- 3 K€

Le montant actuel de l'attribution de compensation (AC) versée aux communes est de 8 millions d'€.

Le montant d'AC en vigueur est donc considéré constant sur la période à venir (hors nouveau transfert ou recalcul des transferts déjà décidés).

Le montant d'AC pour la commune d'Oudon est de – 45 000 € en 2024

### **Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**

Cette DSC pèse 65 €/hab. Elle est élevée alors même qu'elle reste facultative pour une communauté de communes non signataire d'un contrat de ville.

Si son poids a quelque peu diminué en 2019, c'est par une révision du dispositif qui a figé une partie de la DSC dans l'AC, majorant les AC versées.

Le dispositif actuel est le suivant :

- Une part variable (25% de l'enveloppe) actualisée annuellement et calculée pour 50% selon la population et 50% selon le potentiel fiscal recomposé (celui-ci comprend le potentiel fiscal 3 taxes, l'attribution de compensation et la DSC),
- Une part fixe (75% de l'enveloppe) afin de stabiliser les variations annuelles.

Le montant de la dotation de solidarité de 4 583 581 €, dont les montants sont reconduits en 2025 avec actualisation des critères habituels et l'intégration de Saint-Sigismond, seront soumis au présent Conseil Communautaire de janvier 2025.

DSC part fixe (75% de la DSC)	3 445 186 €
DSC part variable (25% de la DSC)	1 148 395 €

De la même manière que pour l'AC, la DSC sera versée en deux fois (février et juillet).

Le montant pour la commune d'Oudon est de 390 000 € en 2024.

### **Les fonds de concours aux communes (enveloppe pluriannuelle 2024 à 2026)**

L'enveloppe Fonds de concours s'élève à 7 500 000 € pour les années 2024, 2025 et 2026.

L'enveloppe réservée au Fonds de concours a été portée à 7,5 millions Par dérogation à l'article 5 du règlement administratif et financier du Fonds de concours aux communes, approuvé par le Conseil Communautaire du 15 février 2024, l'appel à projets a porté sur 3 années (au lieu d'une) et a permis aux communes de déposer 4 dossiers maximum (au lieu de 2) ; le reste du dispositif est resté inchangé.

Les opérations devront être lancées au cours des années 2024, 2025 ou 2026 et concerneront la création, la restructuration et les travaux relatifs aux équipements et bâtiments communaux, voiries stratégiques et voies de mobilités actives.

Il est à noter qu'un tiers du montant total du Fonds de concours est prioritairement fléché sur les transitions, mobilités actives, rénovations énergétiques et énergies renouvelables.

Enfin, un point d'avancement des projets sera fait fin 2025 ; si des projets sont abandonnés, les crédits libérés seront réaffectés, globalement, aux projets maintenus.

Pour 2025, l'enveloppe budgétaire concernera les opérations en cours ; aucunes attributions nouvelles ne sont prévues.

Depuis l'instauration des fonds de concours, toutes les communes ont fait l'objet de financements Fonds de concours.

Pour la commune d'Oudon, les Fonds de Concours concernent :

2021 : Centre Technique Municipal (215 000 €)

2023 : Bibliothèque (50 400 €)

2024-2026 : Ponton (62 400 €), rénovation énergétique mairie (42 083 €), pôle santé (187 200 €) et rénovation énergétique école (187 200 €)

### Synthèse de l'analyse financière de la COMPA

La Communauté de communes, bien que disposant de ratios de pilotage financier à fin 2024 très satisfaisants, se doit d'observer une vigilance nécessaire sur l'évolution de ses marges en fonctionnement, condition sine qua non pour poursuivre en toute sérénité le financement de ses efforts d'équipement.

Si elle peut à court moyen/terme compter sur la mobilisation d'un fonds de roulement particulièrement fourni – possiblement toutefois mobilisé en partie pour le développement de budgets annexes -, l'équilibre de son fonctionnement sera à plus ou moins brève échéance un enjeu crucial, d'autant plus que les modifications anticipées de trajectoire récente – qui a vu un renforcement soutenu tant en termes de dépenses courantes que d'évolution de la masse salariale - interviennent dans un contexte d'environnement financier qui se contracte.

S'astreindre à des cibles plus de pilotage encore plus exigeant sur l'évolution de la dépense pourrait s'avérer prudent.

Des évolutions nationales (Loi de Finances 2025 et suivantes) et locales (subventions Département/Région) pourraient bien entendu faire évoluer cette analyse.

## **3. LE BUDGET D'LOUDON : LA SITUATION AU 31/12/2024**

### *a. Rappel des objectifs 2024*

Lors du vote du budget 2024, le Conseil municipal a décidé d'une augmentation de 25% des taux des taxes foncières, ce qui ramène les impôts locaux d'Oudon proches de la moyenne des communes équivalentes, alors que jusqu'à présent, les taxes oudonnaises étaient en dessous de cette moyenne.

Cette décision étant, le Conseil municipal, à travers une lettre du Maire adressées aux élus et aux services, en avril 2024, a décidé d'insister sur trois grandes règles à respecter dès 2024 et pour les années à venir :

**Engagement n°1 : l'Anticipation** : mise en place et tenue à jour régulière du Plan Prévisionnel de Fonctionnement (PPF) et du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) afin d'estimer l'impact pluriannuel de toute dépense, prévue ou imprévue, sur les finances de la Commune et la capacité à financer les nouveaux investissements souhaités. Le PPF doit en particulier prendre en compte les embauches de personnel, des charges d'entretien de nouveaux bâtiments ou encore les charges financières d'un emprunt.

**Engagement n°2 : la Rigueur** : mise en place d'un suivi mensuel, à l'échelle de chaque responsable de pôle, des dépenses réalisées et engagées, afin à ne pas devoir dépasser les budgets alloués à chaque article comptable. En parallèle, un échange au moins tous les deux mois doit avoir lieu spécifiquement sur ce sujet entre le responsable de pôle et l'adjoint référent.

**Engagement n°3 : la recherche d'Economies** : renforcement du réflexe pour les élus et les agents de recherche d'économies dans toutes les dépenses de fonctionnement et si besoin d'abandon de certaines actions, missions ou investissements.

b. Résultat global

Les deux tableaux suivants donnent une vision de l'atterrissage financier de 2024 (Compte Financier unique provisoire – en cours de validation au Service de Gestion Comptable) :

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécut°
Total 011 - Charges à caractère général	961 970 €	1 209 840 €	1 081 977 €	89 %
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 799 896 €	2 165 000 €	2 003 463 €	92 %
Total 014 - Atténuations de produits	74 376 €	80 000 €	48 038 €	60 %
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 511 €	275 000 €	237 859 €	86 %
Total 65 - Autres charges de gestion courante	482 210 €	545 750 €	544 893€	99 %
Total 66 - Charges financières	40 424 €	40 000 €	36 309 €	90 %
Total 67 - Charges spécifiques		459 882 €	4 233 €	0,9%
Total 68 - Dotations aux provisions et dépréciations		5 000 €	- €	
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 604 390 €</b>	<b>4 780 472 €</b>	<b>3 956 772 €</b>	

Recettes de fonctionnement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécut°
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	529 560 €	680 969 €		
Total 013 - Atténuations de charges	42 144 €	45 000 €	74 759 €	166 %
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 036 €			
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	293 195 €	318 850 €	327 435 €	102 %
Total 73 - Impôts et taxes	467 703 €	467 000 €	574 517 €	123 %
Total 731 - Fiscalité locale	1 903 155 €	2 245 152 €	2 168 713 €	96 %
Total 74 - Dotations et participations	965 315 €	962 500 €	957 799 €	99 %
Total 75 - Autres produits de gestion courante	42 890 €	61 000€	36 541 €	59 %
Total 76 - Produits financiers	2 €	- €	17 €	
Total 77 - Produits spécifiques	27 355 €	- €	13 443 €	
<b>Total Recettes</b>	<b>4 285 360 €</b>	<b>4 780 472 €</b>	<b>4 153 224 €</b>	

Le résultat de l'année s'établit dont à environ 196 000 €.

En ajoutant le résultat de fonctionnement reporté (680 969 €), le résultat 2024 s'établit à 877 421 €.

Dépenses d'Investissement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	RAR* 2024
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 036 €	- €		
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	216 670€	220 000 €	199 106 €	- €
Total 20 - Immobilisations incorporelles	28 572 €	141 288 €	23 074 €	18 396 €
Total 204 - Subventions d'équipement versées	- €	273 831 €	- €	56 060 €
Total 21 - Immobilisations corporelles	789 676 €	1 230 248 €	929 652 €	116 681 €
Total 23 - Immobilisations en cours	13 346 €	1 088 194 €	166 953 €	178 841 €
Total 26 - Participations et créances rattachées à des participations	- €	300 €	300€	- €
Total 27 - Autres immobilisations financières	- €	500 €	- €	- €
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 062 302 €</b>	<b>2 954 364 €</b>	<b>1 319 085 €</b>	<b>369 980 €</b>

\*RAR : reste à réaliser

Recettes d'Investissement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 514 318 €		
Total 024 - Produits des cessions d'immobilisations		13 200 €	- €	
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 511 €	275 000 €	237 859 €	
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	400 454 €	250 000 €	155 874 €	
Total 13 - Subventions d'investissement	232 401 €	60 500 €	64 975 €	684 769 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	816 345 €	- €	
Total 21 - Immobilisations corporelles	14 946 €	- €	- €	
Total 23 - Immobilisations en cours	- €	25 000 €	- €	
Total 27 - Autres immobilisations financières		- €	100 €	
<b>Total Recettes</b>	<b>893 314,34 €</b>	<b>2 929 364,00 €</b>	<b>458 808 €</b>	<b>684 769 €</b>



Le résultat de l'année s'établit dont à environ - 860 280 €.

En ajoutant le résultat d'investissement reporté (1 514 318 €), le résultat s'établit à 654 041 €.

Le solde des restes à réaliser est de 314 789 €.

Le solde final de la section d'Investissement est de 968 830 €

Explication des chapitres :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Total 011 - Charges à caractère général	Eau, électricité, communication, alimentation, fourniture d'entretien, voirie, fournitures scolaires, maintenance, assurance, frais de contentieux, redevance déchets, impôts locaux...
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	Paye, charges, assurance du personnel
Total 014 - Atténuations de produits	Attribution de compensation COMPA, dégrèvement TH ...
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements, écritures comptables suite aux cessions
Total 65 - Autres charges de gestion courante	Indemnité de fonction, formations des élus, créances, subvention aux associations, droit utilisation logiciel, chantier jeunes
Total 66 - Charges financières	Remboursement des intérêts
Total 67 - Charges spécifiques	Titres annulés sur exercices antérieurs
Total 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	Risques contentieux

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	
Total 013 - Atténuations de charges	Remboursement arrêts maladie, charges de personnel budget immobilier
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	Occupation du domaine public, camping, sports seniors, restaurant scolaire,
Total 73 - Impôts et taxes	Dotations de solidarité communautaire, droit de mutation, fonds de péréquation
Total 731 - Fiscalité locale	Impôts directs locaux

Total 74 - Dotations et participations	Dotation Global de fonctionnement, Dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation FCTVA, attribution de compensation au titre des exonérations de la taxe foncière,
Total 75 - Autres produits de gestion courante	Location des salles, remboursement O'cap,
Total 76 - Produits financiers	Parts sociales Crédit agricole
Total 77 - Produits spécifiques	Produits des cessions

<b>Dépenses d'Investissement</b>	
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	Remboursement du capital
Total 20 - Immobilisations incorporelles	PLU, logiciel
Total 204 - Subventions d'équipement versées	Frais liés aux travaux de Territoire d'énergie 44
Total 21 - Immobilisations corporelles	Terrains, construction, voirie, matériel informatique, matériels,
Total 23 - Immobilisations en cours	Construction en cours
Total 26 - Participations et créances rattachées à des participations	Acquisition d'action (Loire Atlantique Développement)
Total 27 - Autres immobilisations financières	

<b>Recettes d'Investissement</b>	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Total 024 - Produits des cessions d'immobilisations	
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	FCTVA, taxe d'aménagement
Total 13 - Subventions d'investissement	
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	

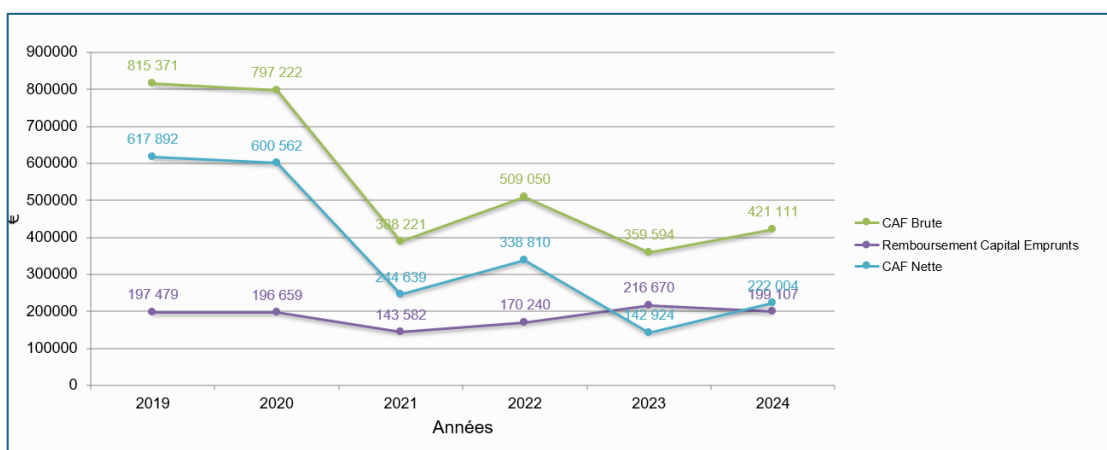
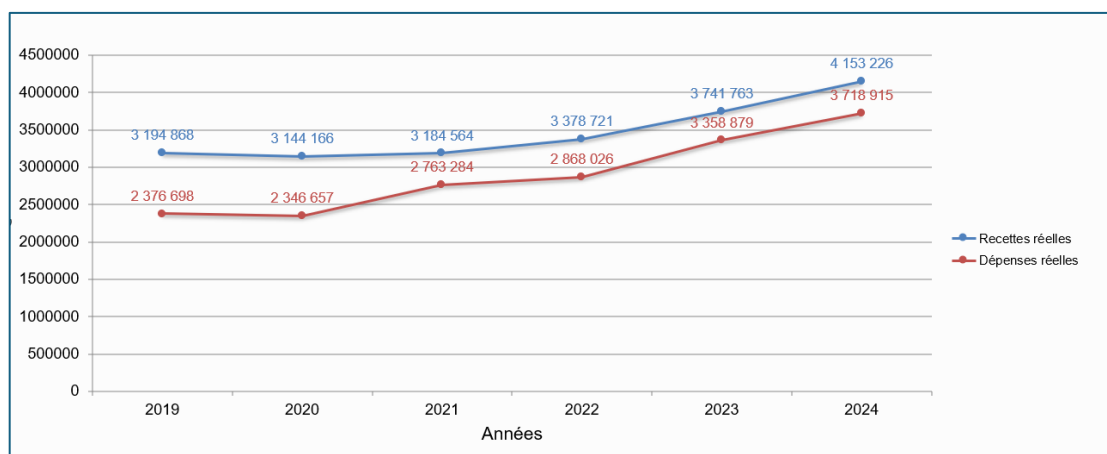
c. Analyse pluriannuelle rétrospective

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	3 012 904	3 194 868	3 154 029	3 184 564	3 396 062	3 755 799	4 153 226
Dépenses de fonctionnement	2 438 918	2 476 717	2 461 230	2 923 096	2 992 891	3 604 391	3 956 774
Résultat de l'année	573 986	718 151	692 799	261 468	403 171	151 408	196 452
Dotation aux amortissements	92 968	97 220	104 422	126 753	105 879	208 185	224 659
<b>CAF BRUTE</b>	<b>666 953</b>	<b>815 371</b>	<b>797 222</b>	<b>388 221</b>	<b>509 050</b>	<b>359 593</b>	<b>421 111</b>
Remboursement du capital	193 937	197 479	196 659	143 582	170 240	216 670	199 107
% CAF brute pour rembmnt dette	29%	24%	25%	37%	33%	60%	47%
<b>CAF NETTE</b>	<b>473 016</b>	<b>617 892</b>	<b>600 563</b>	<b>244 639</b>	<b>338 810</b>	<b>142 923</b>	<b>222 004</b>
Objectif CAF ( 15% recettes)	451 936	479 230	473 104	477 685	509 409	563 370	622 984
Ecart (+ ou -)	21 081	138 662	127 458	-233 045	-170 599	-420 447	-400 980
Désendetttement en années CAF (seuil d'alerte = 8 an)	2,33	1,67	1,50	2,50	5,81	<b>7,91</b>	6,25

Calcul de la CAF brute : résultat de l'année 2024 + les amortissements

Calcul de la CAF nette : CAF brute moins le remboursement du capital des emprunts de l'année

La CAF brute est en augmentation par rapport à l'année 2023.



d. Comparaison avec les Communes de même strate de population

Chaque année, le Service de Gestion Comptable nous fournit une fiche financière. Cette fiche nous permet de comparer des ratios entre commune par strate.

Les chiffres doivent être étudiés avec précaution car chaque collectivité a ses spécificités.

Fiche financière 2023 (strate 3 500 à 5 000 Habitants)

FONCTIONNEMENT	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	3 639 278	909	1 142	1 063	1 187
Produits de fonctionnement CAF	3 601 952	900	1 117	1 034	1 153
dont : Impôts locaux	1 715 044	428	451	435	516
Fiscalité reversée par les GFP	345 746	86	180	129	146
Autres impôts et taxes	235 693	59	70	59	85
Dotation globale de fonctionnement	839 629	210	173	188	154
Autres dotations et participations	125 687	31	118	97	102
dont : FCTVA	5 562	1	3	3	2
Produits des services et du domaine	293 195	73	94	87	92
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	3 487 870	871	965	888	1 040
Charges de fonctionnement CAF	3 242 358	810	871	797	940
dont : Charges de personnel (montant net)	1 757 752	439	470	410	501
Achat et charges externes (montants nets)	950 737	238	265	253	291
Charges financières	40 424	10	11	13	17
Subventions versées	327 738	82	47	46	51
Contingents	15 420	4	41	37	29
Résultat comptable = A - B = R	151 409	38	177	175	148
Capacité d'autofinancement brute = CAF	359 594	90	246	238	213

Impôts locaux

**-5,3%**

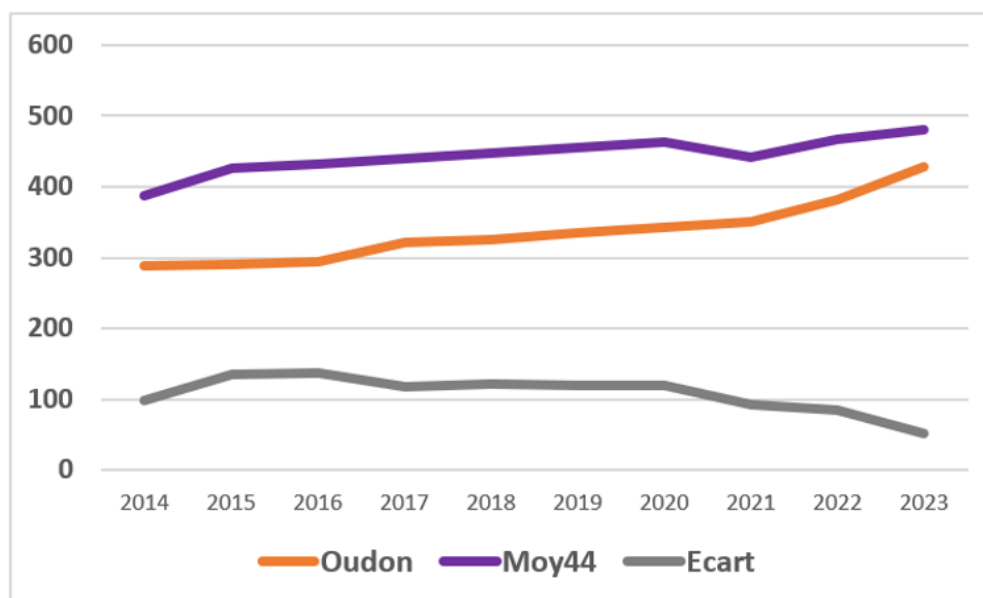
Charges de fonctionnement

**-10,8%**

Charges de personnel

**-7%**

L'évolution de l'écart de la fiscalité par habitant est la suivante :



Ratios	Seuil	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Equilibre financier global</b> (Charge de fonctionnement+ remboursement de la dette)/produits de fonctionnement	1	0,78	0,96	0,9	0,78	0,9
<b>Rigidité des charges de stuctures</b> ( Charge de personnel +annuité de la dette)/ produit de fonctionnement	0,59 sur 2 ans	0,46	0,51	0,51	0,49	0,53
<b>Remboursement de la dette</b> ( encours de la dette/produit de fonctionnement)	1,54	0,36	0,28	0,89	0,76	0,63
<b>Capacité de désendettement</b> (Désendettement/CAF)	8 ans	1 an et 8 mois	2 ans et 6 mois	5 ans et 11 mois	7 ans et 11 mois	6 ans et 3 mois

Les ratios financiers sont tous respectés, même si certains sont à surveiller.

#### e. Section de Fonctionnement

- Analyse chapitre 011 (Charges à caractère général)

Les dépenses au chapitre 011 ont augmenté de 13 % en 2024. Cela s'explique par :

- Nombreuses factures 2023 payées sur 2024 => environ 120 000 € (eau, électricité, alimentation rest. Scolaire, entretien urbain par ELI) soit 11 %

Factures 2023 mandatées sur 2024	
Eau	11 300 €
Electricité	30 500 €
ELI	37 500 €
Déplacement Ponton	4 700 €
Restaurant scolaire alimentation	18 000 €
Fournitures scolaires	800 €
Avocats	1 200 €
Fournitures administratives	200 €
Marché de Noël	7 900 €
Téléphonie	700 €
Berger Levraut	400 €
Colis fin d'année	6 300 €
Campagne contre Frelon asiatique	500 €

- Nouvelles dépenses et augmentation :
  - o Gestion déchets verts Commune du Cellier
  - o Assurances
  - o Etude camping
  - o Frais d'avocats
  - o Elaboration du Document Unique, Atlas de la biodiversité
  - o Transport CMJ
  - o Télécommunication : frais d'installation et de résiliation

Des économies ont été réalisées sur les contrats de téléphonies, copieurs, suppression des machines à café, optimisation des fournitures administratives....

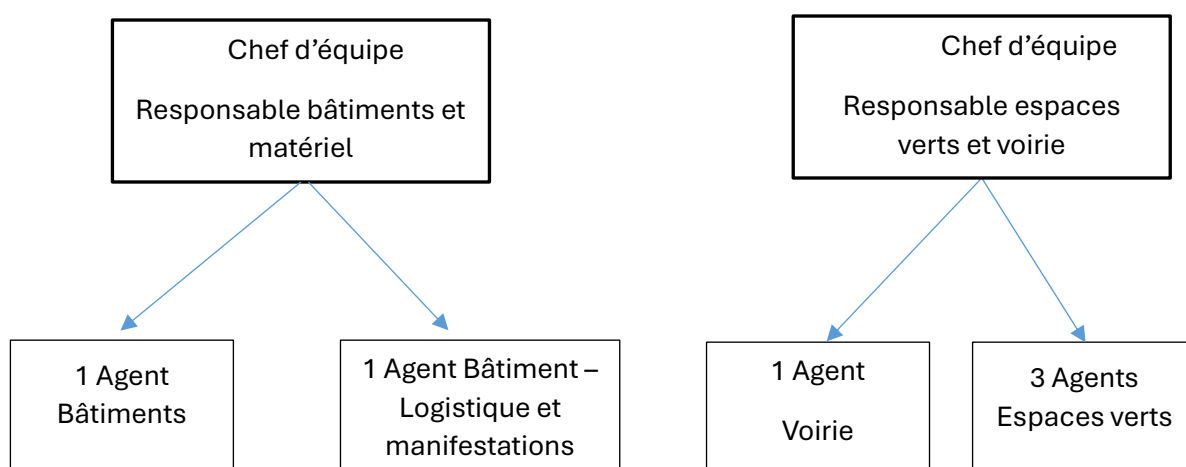
- Analyse chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés)

La différence entre le BP 2024 et le réalisé s'explique par la vacance de différents postes (160 000 € soit - 8 %) :

- Le poste de responsable bâtiment et manifestations vacant pendant 7 mois

- Le poste voirie vacant pendant 6 mois
- Le poste de responsable de pôle aménagement vacant pendant 6 mois

En 2023, l'organisation du service technique (ST) a été aménagée, notamment avec la création d'un binôme de deux chefs d'équipe sous la responsabilité du Responsable des Services Techniques.



Suite à la suppression d'un poste, les élus ont décidé de modifier le fonctionnement.

- Faire appel à plus de prestataires extérieurs sur des tâches comme le désherbage, la plomberie, le montage des stands lors des manifestations....
- Réduire le nombre de points de collecte de déchet
- Réviser notre politique partenariale Mairie - Associations (un Groupe de Travail GT a été créé).
- Répondre uniquement à nos obligations de propriétaires sur les locations (par ex : le changement des ampoules est à la charge des locataires...)

- Analyse chapitre 65 (Autres charges de gestion courantes)

Les dépenses au chapitre 65 ont augmenté de 13%, cela s'explique par (montants arrondis) :

- Prise en charge des frais d'inhumation d'une personne isolée (+ 2 600€)
- Financement du RPE : deux années réglées sur 2024 (+3 700€)
- Participation au fonctionnement des classes ULIS hors commune (+662€)
- Subventions : augmentation des participations pour les TOUCHATOUTS (+46 900€), l'OGEC (+17 700 €), diminution pour O CAP (-29 900 €)
- Logiciels : certaines factures auraient dû être réglées en 2023 (3 700 €), nouveau logiciel et passage à E Collectivités, maintenance informatique imputée à tort au chapitre 65
- Autres Charges : certains sinistres sont pris en charge en direct sans passer par les assurances afin de limiter la sinistralité dans le cadre du prochain renouvellement de marché.

f. Section d'investissement : analyse

En 2024, la Commune a investi pour plus de 1,3 M€, dont 200 k€ de remboursement de capital d'emprunt. Le tableau suivant liste les investissements réalisés :

	Fonction	Objet	Liquidé
	01 - Emprunt	Emprunt	199 233 €
		<b>TOTAL</b>	<b>199 233 €</b>
Services Généraux	020 - Administration générale de la collectivité	Acquisition part LAD	300 €
	020 - Administration générale de la collectivité	Club de l'amitié	917 €
	023 - Fêtes et cérémonies	Divers	2 044 €
	020 - Administration générale de la collectivité	salle Simmertal	3 528 €
	020 - Administration générale de la collectivité	Mobilier	4 952 €
	020 - Administration générale de la collectivité	Eglise	5 037 €
	020 - Administration générale de la collectivité	Etude thermique mairie	5 340 €
	022 - Information, communication, publicité	Panneaux	8 263 €
	020 - Administration générale de la collectivité	Divers matériel ST	11 263 €
	020 - Administration générale de la collectivité	salle des moissons	14 794 €
	020 - Administration générale de la collectivité	CTM	15 090 €
	020 - Administration générale de la collectivité	Informatique	34 065 €
	020 - Administration générale de la collectivité	Travaux Gare	41 829 €
	025 - Cimetières et pompes funèbres	Travaux et concessions	56 854 €
	020 - Administration générale de la collectivité	Acquisition presbytère	415 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>619 276 €</b>
Sécurité	12 - Incendie et secours	Remplacement poteaux incendie	1 858 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 858 €</b>
Enseignements	281 - Hébergement et restauration scolaires	Matériel RS	14 095 €
	288 - Autres services annexes de l'enseignement	Salle Fix et némo	38 048 €
	211 - Ecole	Travaux salle des maitres et divers	103 277 €
		<b>TOTAL</b>	<b>155 420 €</b>
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	338 - Autres activités pour les jeunes	Course d'orientation	2 995 €
	321 - Salles de sport, gymnases	Sonde à chaleur, balayeuse	16 685 €
	322 - Stades	Cloture, pare ballons	33 928 €
	313 - Bibliothèques, médiathèques	Travaux	62 207 €
		<b>TOTAL</b>	<b>115 815 €</b>
Santé, actions sociale	4228 - Autres actions en faveur de la petite enfance	RPE ( mobilier)	3 115 €
		<b>TOTAL</b>	<b>3 115 €</b>
Aménagement des territoires et habitat	511 - Espaces verts urbains	Achat arbustre	894 €
	510 - Eau Potable	Extention eau potable	3 540 €
	551 - Parc privé de la collectivité	Logements temporaires	22 105 €
	581 - Réserves Foncières	Divers	29 160 €
		<b>TOTAL</b>	<b>55 699 €</b>
Action économique	633 - Développement touristique	Vidéo Tour, panneau information plan d'eau, chapiteaux, La pilardière	107 552 €
		<b>TOTAL</b>	<b>107 552 €</b>
Transports	87- circulation douce	Station de gonflage	3 210 €
	853 - Port	Clapet	4 680 €
	847 - Equipements de voirie	Divers ( mur, panneaux...)	8 385 €
	845 - Voirie communale	Square talour	44 844 €
		<b>TOTAL</b>	<b>61 119 €</b>
			<b>1 319 088 €</b>

Rétrospective des investissements :

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant	264 000 €	2 144 000 €	1 370 000 €	846 000 €	1 120 000 €

g. Budget immobilier

• Section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP2024	CA 2024	Tx Exécution
Total 011 - Charges à caractère général	60 977 €	84 800 €	60 763 €	72%
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €	16 800€	16 800 €	100%
Total 023 - Virement à la section d'investissement	- €	85 622 €	- €	
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	259 003 €	43 000 €	35 679 €	83%
Total 65 - Autres charges de gestion courante	2 152 €	20 000 €	5 714 €	29%
Total 66 - Charges financières	59 316 €	60 000 €	54 887 €	91%
Total 67 - Charges spécifiques	980 €	10 000 €	- €	0%
Total 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	- €	5 000 €	- €	0%
<b>Total général DEPENSES</b>	<b>382 428 €</b>	<b>325 223 €</b>	<b>173 843 €</b>	

RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP2024	CA 2024	Tx Exécution
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté		224 221 €	- €	
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 770 €	- €	- €	
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 155 €	6 000 €	5 869 €	98%
Total 74 - Dotations et participations	87 €	- €	- €	
Total 75 - Autres produits de gestion courante	254 789 €	95 001 €	247 930 €	261%
Total 77 - Produits spécifiques	180 787 €	- €	524 €	
Total 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	557 €	- €	- €	
<b>Total général RECETTES</b>	<b>706 650 €</b>	<b>325 223 €</b>	<b>254 323 €</b>	



Au chapitre 011, les dépenses sont stables.

Au chapitre 012, une nouvelle dépense apparaît en 2024 : le budget principal facture le temps agent consacré à gestion du parc immobilier (administratif, technique...).

Au chapitre 042, les opérations d'ordre (dépenses et recettes) ont fortement évolué : cela s'explique par la vente de la maison médicale en 2023 qui a entraîné des écritures de cessions de bien, l'encaissement de la vente.

Les admissions en non-valeur ont évolué de 150% par rapport à 2023 (loyers impayés antérieurs à 2021).

Le résultat de l'année du Budget Annexe Immobilier est d'environ 80 000 €.

En ajoutant le montant du résultat de fonctionnement reporté (224 000 €), nous arrivons à un résultat de 304 701 €.

- Section d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2023	BP2024	CA 2024	Tx Exécution
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 770 €	- €	- €	
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	231 347 €	225 000 €	212 287 €	94%
Total 20 - Immobilisations incorporelles	- €	10 000 €	- €	0%
Total 21 - Immobilisations corporelles	10 912 €	200 490 €	64 404 €	32%
Total 23 - Immobilisations en cours	28 906 €	1 639 962 €	1 800 €	0%
Total 27 - Autres immobilisations financières	- €	113 €	112 €	100%
<b>Total général</b>	<b>345 937 €</b>	<b>2 075 566 €</b>	<b>278 603 €</b>	<b>13%</b>

RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2023	BP2024	CA 2024	Tx Exécution
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'invest. reporté		1 843 463 €	- €	0%
Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	85 622 €	- €	0%
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	259 003 €	43 000 €	35 679 €	83%
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	114 165 €	100 000 €	100 000 €	100%
Total 13 - Subventions d'investissement	- €	3 479 €	- €	0%
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	910 €	- €	1 510 €	
<b>Total général</b>	<b>374 078 €</b>	<b>2 075 566 €</b>	<b>137 189 €</b>	<b>7%</b>

Le projet de la nouvelle gendarmerie étant abandonné, les dépenses d'investissement ont un taux d'exécution de 13% par rapport au BP. Cependant, des travaux d'amélioration dans l'actuel gendarmerie ont été réalisés au chapitre 21 pour un montant de 47 000 €.

La vente de la maison médicale en 2023 a également un impact en session d'investissement au chapitre 040.

#### Analyse rétrospective

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	456 291	266 917	323 093	327 012	517 146	254 323
Dépenses de fonctionnement	284 255	123 428	208 203	182 398	382 429	173 845
Résultat de l'année	172 036	143 489	114 890	144 614	134 717	80 478

Dotation aux amortissements	2 027	2 932	3 392	3 485	3 931	35 679
CAF BRUTE	174 063	146 421	118 282	148 099	138 648	116 157

Remboursement du capital	122 840	126 037	129 425	179 080	229 469	199 107
% CAF brute pour rembrnt dette	71%	86%	109%	121%	166%	171%
CAF NETTE	51 223	20 384	-11 143	-30 981	-90 821	-82 950
Objectif CAF ( 15% recettes)	68 444	40 038	48 464	49 052	77 572	38 148
Ecart (+ ou -)	-17 221	-19 654	-59 607	-80 033	-168 393	-121 098

## 4. LES ELEMENTS DE PREPARATION DU BP 2025

### a. Lettre de cadrage

A l'instar des années passées, le budget 2025 devra tendre au respect des trois engagements formulés en début de mandat :

- conserver une capacité de désendettement de 6 années ;
- bénéficier d'une Capacité d'Auto-Financement nette (CAF nette) équivalente à 15 % des recettes réelles de fonctionnement
- laisser, en 2026 – fin du mandat électoral, le niveau d'endettement de la Commune au même niveau que celui qui prévalait au début de mandat en 2020.

Il est préconisé de développer une politique d'achat qui répondent à des critères environnementaux et sociétaux plus responsables.

#### Plan d'action Finances 2025 et Projet KISS

La construction d'un budget 2025 va se conjuguer d'un plan d'actions de recherche multidirectionnelle d'économies dans les dépenses de fonctionnement de la Commune.

Ce projet est nommé KISS<sup>1</sup> et est piloté par la directrice générale des services et l'adjoint aux Finances.

Il comprend les grands lots suivants :

- Lot 1 : travailler sur les recommandations générales - faire le bilan des actions réalisées et à venir
- Lot 2 : arbitrer en commission thématique sur la base d'une liste d'actions municipales transmises par les Responsables de Pôle.

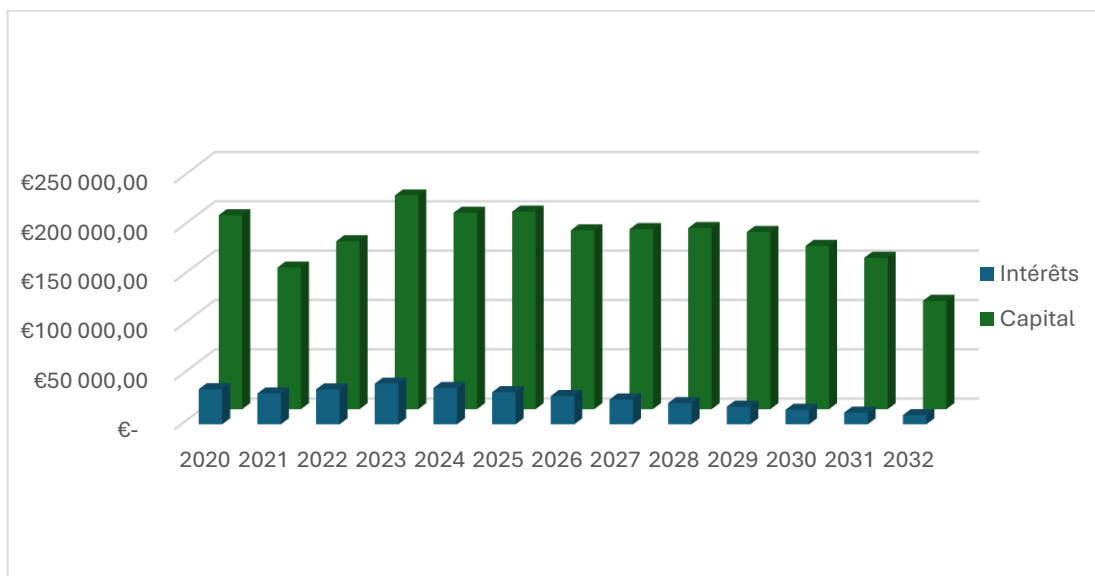
Ces arbitrages devront être remontés au plus tard le 3 février 2025.

<sup>1</sup> KISS est un acronyme anglais signifiant "Keep, Improve, Start, Stop" soit "garder, améliorer, démarrer, arrêter"

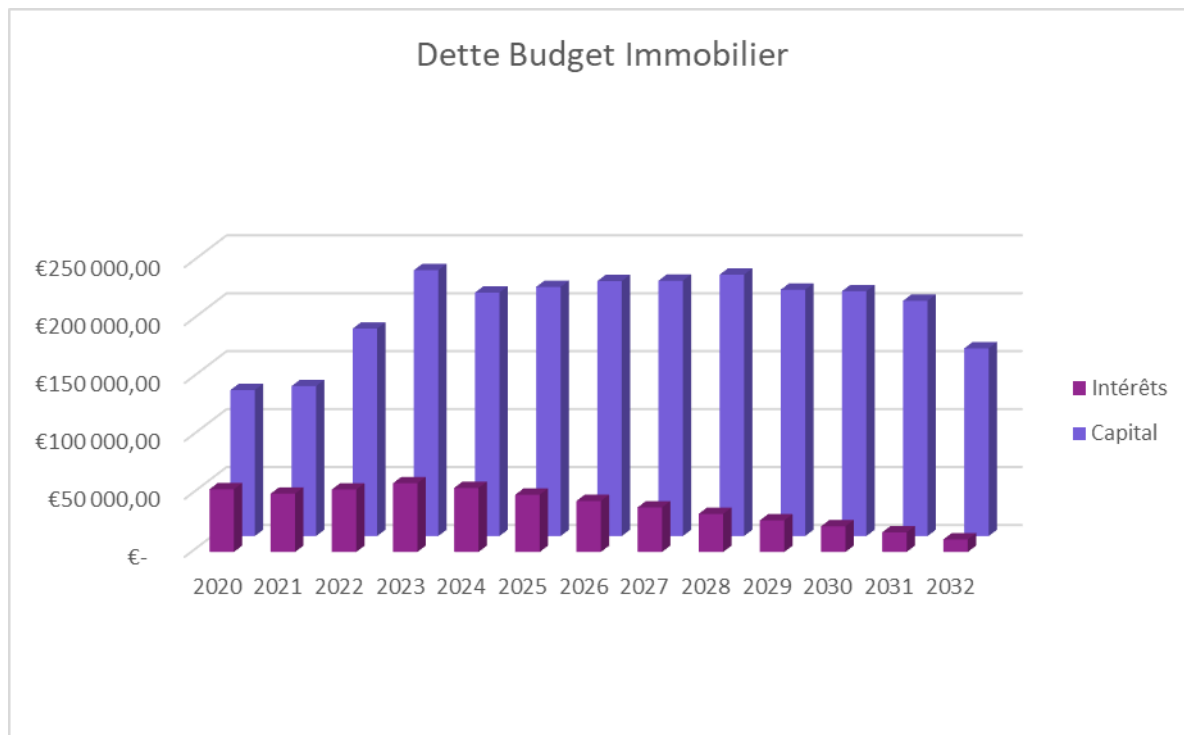
b. Analyse de la dette

Il est rappelé, dans le graphique suivant (Budget Principal), les montants pluriannuels de la dette à Oudon. Avec l'emprunt contracté en 2022, l'endettement en 2026 devrait rester proche de celui de 2020 (début de mandat).

Dette Budget Principal :



Dette Budget Annexe Immobilier :



<b>Budget</b>	<b>Somme annuité 2024</b>	<b>Somme annuité 2025</b>	<b>Somme annuité 2026</b>	<b>Somme annuité 2027</b>
Bâtiments Photovoltaïques	9 948 €	9 759 €	9 570 €	9 381 €
Immobilier - Oudon	265 392 €	263 434 €	263 046 €	257 752 €
Mairie de Oudon	235 958 €	239 418 €	210 053 €	207 603 €
<b>Total général</b>	<b>511 298 €</b>	<b>512 611 €</b>	<b>482 669 €</b>	<b>474 736 €</b>

Budget principal : 5 emprunts – 1 emprunt à taux variable

Budget Immobilier : 7 emprunts – 2 emprunts à taux variable

Budget Photovoltaïque : 1 emprunt

Les élus ne souhaitent pas contracter de nouvel emprunt jusqu'à la fin du mandat.

**Le montant du capital restant dû est de 2 644 157 €, soit 661 €/ habitant.**

**La moyenne est de 567 € pour les communes de même strate.**

*c. Fiscalité – prospective*

Il est présenté un tableau de comparaison, cette fois-ci avec les communes voisines.

	<b>2022 (€ / habitant)</b>		
	TFB	TFNB	Total
<b>Ancenis</b>	2 179 €	27 €	2 206 €
<b>Le cellier</b>	925 €	40 €	965 €
<b>Mésanger</b>	842 €	50 €	892 €
<b>Ligné</b>	620 €	38 €	658 €
<b>Oudon</b>	579 €	27 €	606 €
<b>Pouillé les Coteaux</b>	535 €	56 €	591 €

La commission finances s'était prononcée, en novembre dernier, pour travailler sur trois scénarios d'augmentation des taux : + 3 %, 5% et 8 %.

Dans ces calculs, une augmentation de 1,7 % des bases est appliquée (lié au taux d'inflation) :

Augmentation	Gain (en euros) / 2024
+ 3%	111 055 €
+ 5%	144 363 €
+ 8 %	194 323 €

d. Evolution des dépenses

Les élus souhaitent ne pas augmenter les dépenses à caractère général pour le BP 2025.

Certaines dépenses vont naturellement augmenter dû à l'inflation et des changements de contrats ou de prestations. Cependant, des moindres dépenses sont attendues du fait, cette année 2025, du non-report de factures 2024.

Un virement de crédit sera réalisé si des crédits étaient nécessaire au chapitre 011.

Concernant les Charges de Personnel (chapitre 012), le BP25 prévoit une augmentation de 66 000 € par rapport au budget exécuté de 2024 et cela malgré la suppression d'un poste au service technique.

L'augmentation de 66 000 € s'explique par les augmentations obligatoires :

Prévoyance obligatoire au 1er janvier 2025 (50% minimum)	13 500 €
Augmentation taux patronal CNRACL	45 000 €
Augmentation de l'indice majoré 366 (revalorisation smic) au 01/01/2025	7 500 €

e. Plan Pluriannuel de fonctionnement (PPF)

Pour 2024, suite aux décisions prises par les élus lors de la préparation budgétaire en 2024, le montant de la CAF a augmenté.

Rappel : bénéficiaire d'une Capacité d'Auto-Financement nette (CAF nette) équivalente à 15 % des recettes réelles de fonctionnement.

Fiscalité : 1.7 % d'augmentation pour les bases et 3 % d'augmentation pour les années 2025, 2026 et 2027

	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	3 755 799	4 153 226	4 182 911	4 272 448	4 364 314
Dépenses de fonctionnement	3 604 391	3 956 775	4 182 911	4 266 528	4 305 990
Résultat de l'année	151 408	196 451	0	5 920	58 324
Dotation aux amortissements	208 185	224 659	275 000	275 000	275 000
<b>CAF BRUTE</b>	<b>359 593</b>	<b>421 110</b>	<b>275 000</b>	<b>280 920</b>	<b>333 324</b>
Remboursement du capital	216 670	199 107	200 217	181 339	182 473
<b>CAF NETTE</b>	<b>142 923</b>	<b>222 003</b>	<b>74 783</b>	<b>99 581</b>	<b>150 851</b>
Objectif CAF ( 15% dépenses)	540 659	593 516	627 437	639 979	645 899

f. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Il est d'abord rappelé qu'une enveloppe de 150 000 € est réservée pour les dépenses récurrentes d'investissement. Elles sont réparties entre les différentes fonctions comme indiqué dans le tableau suivant :

Fonctions	Détails	Montant
0- Services généraux	Mobilier	5 000 €
	Informatique	10 000 €
	Matériel entretien	5 500 €
	Restauration registre	2 800 €
	Matériel ST	5 500 €
	Reprise de concessions	17 200 €
2 - Enseignements	Matériel Ecole	5 000 €
	Bâtiment Ecole	5 000 €
	Matériel restaurant scolaire	2 000 €
3- Culture, sport	Matériel sports	2 000 €
5- Aménagement du territoire	Eclairage public	30 000 €
8- Transports	Réseaux	10 000 €
	Aménagement voirie	40 000 €
	Mobilier urbain	10 000 €

Les grands projets pour l'année 2025 seraient :

		Subvention	2025	2026	2027	Montant Opération
020 - Administration générale	Centre technique municipal	315 000 €	184 910 €	1 000 000 €	350 000 €	1 235 000 €
020 - Administration générale	Rénovation énergétique de la mairie	69 059 €	50 000 €	120 000 €		100 941 €
020 - Administration générale	Rénovation de la toiture y compris désamiantage et isolation ( salle des moissons)		180 000 €			
020 - Administration générale	Gare : changement des impostes et rénovation de la façade		50 000 €			
020 - Administration générale	Rénovation de la toiture y compris désamiantage et isolation ( foyer des jeunes)		150 000 €			
020 - Administration générale	Plan guide Opérationnel	dossier déposé	71 470 €			
020 - Administration générale	Logiciel Enfance	dossier déposé	12 000 €			
020 - Administration générale	Logiciel Etat Civil		23 000 €			
020 - Administration générale	Remorques pour 4 stands		15 000 €			
020 - Administration générale	Salle Omblepied et salle du havre		80 000 €			
020 - Administration générale	Contrôle accès Salle des moissons		10 000 €			
020 - Administration générale	Sol salle de danse					
020 - Administration générale	Modification PLU		32 000 €			
025 - Cimetières et pompes funèbres	Reprise des Concessions		27 200 €			
211 - Ecole	La rénovation énergétique de l'Ecole Jules Verne	541 509 €	50 000 €	1 225 000 €	1 225 000 €	1 958 491 €
211 - Ecole	Ecole Jules Verne : le préau		200 000 €			
211 - Ecole	Ecole Jules Verne : la végétalisation de la cour		14 000 €	100 000 €		114 000 €
211 - Ecole	Sanitaire sous préau et sanitaire du bas		10 000 €			
322 - Stades	Eclairage terrain de football /Rénovation terrain de tennis/Création terrain foot à 5	dossier déposé	422 400 €			
322 - Stades	Rénovation de l'installation de la station de pompage (arrosage)		15 000 €			
551 - Parc privé de la collectivité	Opération Bellevue		75 000 €			
633 - Développement touristique	Plan d'eau : sanitaire automatique		55 000 €			
633 - Développement touristique	Réaménagement local surveillants (douche et sanitaires)		6 000 €			
845 - Voirie communale	Effacement de réseaux rue de Vieille Cour		51 000 €			
845 - Voirie communale	Effacement de réseaux rue du Château		55 000 €			
845 - Voirie communale	Gare : accès quai sud	dossier à déposer	15 000 €			
845 - Voirie communale	Passages canadiens et portillons		6 000 €			
845 - Voirie communale	Remplacement des lanternes Place de l'église - impasse du Petit Paris- rue des Ormeaux		240 000 €			
845 - Voirie communale	Arche 124 rue Fouschard	19 894 €			300 000 €	280 106 €
847 - Equipements de voirie	La rénovation de la rue de la Gare et l'enfouissement des réseaux dans ce secteur		30 000 €	220 000 €		250 000 €
847 - Equipements de voirie	Passerelle	dossier déposé	250 000 €			
853 - Port	Ponton	62 400 €	200 000 €			137 600 €
87- circulation douce	Cheminement piéton Les Petites Landes		15 000 €			
		TOTAL	2 395 070 €	1 665 000 €	1 525 000 €	

Concernant les subventions pour ces projets d'investissement :

- Mise en place d'un nouvel embarcadère : COMPA – 62 400 €
- Rénovation énergétique de la mairie : COMPA- 42 083 € et fonds vert 26 976 .40 €
- Rénovation énergétique Ecole Jules Verne : COMPA- 187 200 € et fonds vert – 354 309 €
- CTM : COMPA 215 000 € / DETR 100 000 €
- Arche rue Fouschard : DETR 19 894 € - ce projet est suspendu car le permis de construire a été refusé par les Architectes des Bâtiments de France

Une réflexion sera engagée lors de la préparation du budget primitif 2025 pour prioriser tous ces projets, dont certains devront être reportés ou abandonnés.

Il faut noter que l'ensemble des demandes d'investissement des commissions n'est pas inscrit.

Il conviendra également de prévoir une marge pour répondre aux obligations réglementaires d'une mairie.

Le report de l'excédent de l'exercice 2024 est de 968 000 €.

Si on ajoute le montant de 1 000 000 € du transfert de l'emprunt du budget immobilier au budget principal, nous arrivons à un montant de 1 968 000 €.

A cela, il faut déduire le remboursement des emprunts de 207 000 €.

**L'enveloppe des investissements serait donc de 1 761 000 €.**

*g. Autorisation de programme*

A ce jour, nous avons deux programmes, c'est-à-dire des projets d'investissement qui s'étalent sur plusieurs exercices comptables :

- Le Centre Technique Municipal
- Le préau et salle des maîtres de l'Ecole Jules Verne

Pour l'année 2025 (en fonction des choix réalisés par les élus), il sera proposé de créer les Autorisations de Programme /Crédits de Paiement suivantes :

- Aménagement de la rue de la Gare
- Ecole : rénovation énergétique
- Végétalisation de la cour de l'école Jules Verne

*h. Budget Annexe Immobilier*

Le Plan Pluriannuel d'Investissement de ce budget annexe est le suivant :

2025	NOTE	2026	NOTE	2027	NOTE
40 000 €	Pôle santé	742 000 €	Pôle santé		
			Changement chaudière Fouschard / Géothermie		
				124 800 €	Arche Rue Fouschard

Pour le budget immobilier, le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne poste pour le pôle santé sera le grand projet de l'année 2025 et 2026.

Il est prévu un coût opération de 782 000 €.

Une subvention d'un montant de 187 200 € a été octroyé par la COMPA dans le cadre du dispositif des fonds de concours.

En 2022, un emprunt de 2 200 000 € a été contracté pour le projet de gendarmerie. Ce projet a été abandonné lors de la séance du 16 Décembre 2022. Il est proposé qu'une partie de cet emprunt soit conservée sur le budget immobilier afin de financer le projet de pôle santé et l'entretien du parc immobilier en place.



La part de l'emprunt non utile sur le Budget Immobilier sera transférée au Budget principal afin de financer le Centre Technique Municipal.

Dans le PPI du budget immobilier, il est prévu l'acquisition d'un bien immobilier auprès des services fiscaux (environ 50 000 €). L'estimation du bien pour la revente est en cours.

Dans le PPI, il est prévu également le financement du projet de la cellule commerciale (124 rue Fouschard) en 2027.

Le transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement afin de financer le pôle santé soit environ 250 000 € est envisagée.

Il est donc proposé de transférer le montant de 1 000 000 € au budget principal.

Afin de financer le PPI du budget principal, il est proposé aux élus de débattre sur la possibilité de vendre du patrimoine immobilier.

Pour cela, il est envisagé de commander en 2025 un audit sur la stratégie de gestion de patrimoine immobilier de la Commune. Une inscription budgétaire de 10 k€ sera prévue au BP2025.